



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2019

# La Cour des comptes européenne s'intéresse à l'échange d'informations fiscales entre États membres

La Cour des comptes européenne réalise actuellement un audit visant à déterminer si l'échange d'informations fiscales au sein de l'UE est efficace. Plus précisément, les auditeurs examineront le système en place et évalueront comment la Commission européenne contribue à son application et assure le suivi de sa performance. Ils se pencheront également sur la manière dont les États membres de l'UE échangent leurs informations, et vérifieront s'ils font le meilleur usage possible des données qu'ils reçoivent.

En collaboration avec les États membres, la Commission européenne s'est employée à rendre les systèmes fiscaux nationaux plus transparents, plus comptables et plus efficaces. Pour ce faire, elle a mis en place un mécanisme d'échange d'informations fiscales et relatives aux comptes financiers entre États membres. Conformément aux normes de l'OCDE, les autorités fiscales des pays de l'UE ont également accepté de coopérer de manière plus étroite, non seulement pour ce qui est de l'application correcte des règles d'imposition, mais aussi dans le cadre de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

La Cour des comptes européenne a publié une AuditInfo sur l'échange d'informations fiscales au sein de l'UE. Les AuditInfos fournissent des informations concernant une activité d'audit en cours. Elles sont conçues pour servir de source d'information à ceux qui s'intéressent à la politique ou aux programmes audités.

*«La transparence fiscale est cruciale pour le marché unique. Elle permet de rassurer davantage le contribuable tout en rendant la concurrence plus équitable. C'est la raison pour laquelle l'échange d'informations à des fins fiscales est devenu un thème actuel», a déclaré M<sup>me</sup> Ildikó Gáll-Pelcz, Membre de la Cour des comptes européenne responsable de l'audit. «Les initiatives lancées dans ce domaine au cours des dernières années ont offert aux administrations un accès sans précédent aux informations fiscales. Lors de notre audit, nous vérifierons en particulier si le*

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages de l'AuditInfo de la Cour des comptes européenne. L'AuditInfo est disponible dans son intégralité en anglais sur le site [eca.europa.eu](http://eca.europa.eu).

## ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditors [eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

*système actuel garantit de manière efficace que le montant de la taxe est correct et qu'il est versé au bon État membre.»*

Au niveau de l'UE, il existe une double responsabilité lorsqu'il s'agit de garantir une concurrence fiscale équitable, puisqu'elle incombe à la fois aux États membres et à la Commission (par l'intermédiaire de la direction générale de la fiscalité et de l'union douanière). La directive de 2011 relative à la coopération administrative constitue la clé de voûte de la législation européenne régissant la coopération administrative en matière de fiscalité directe. Elle a été modifiée à plusieurs reprises ces dernières années afin d'en étendre la portée.

L'audit permettra d'évaluer le système en place au sein de l'UE pour l'échange d'informations fiscales. Les auditeurs examineront en particulier:

- o si la Commission a établi un cadre solide et assure un suivi approprié du système;
- o si les États membres ont mis ce dernier en œuvre et s'il est efficace.

#### **Remarques à l'intention des journalistes**

Le rapport d'audit devrait être publié en 2020.

#### **Contact presse pour cette AuditInfo**

Vincent Bourgeois – E: [vincent.bourgeois@eca.europa.eu](mailto:vincent.bourgeois@eca.europa.eu)

T: (+352) 4398 47502 / M: (+352) 691 551 502